

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190910-100-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2019

N° 100/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 septembre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 septembre 2019,

Objet de la délibération :
CAMPING DOMAINE LA ROCHE D'ULLY :

- Choix du mode de gestion en DSP

- Validation du rapport de présentation DSP

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	54
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	13
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	20
- Votants	72

Résultat du vote

- Pour :	72
- Contre :	
- Abstention :	

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le dix septembre

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel de Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bole Léon à M. Maire Pierre, Mme Breuilot Laurence à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Bart Adrien à M. Marechal Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à Mme Petit Marie-Jeanne, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, Mme Galmiche Christelle à M. Amiez Yves, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à M. Bérion Dominique, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Faivre-Pierret à M. Bouquet Philippe, M. Vergey André à Mme Beauvais Michèle

Procuration

Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge suppléé par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Bergier Jean-Louis par M. Gosse Pascal, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard

Suppléé(e)s

Excusé(e)s

Mme Muller Valérie, Ms. Teles Patrick, Nicolet Jean-Paul, Dugourd Pascal, M. Roland Jean-Louis, Daudey Louis & Bourquin Michel

Absent(e)s

Mmes Faillet Maryse, Breuilot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Edme Philippe, Laithier Didier, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Laporte Jean, Petetin Yves, Chatelain Claude, Danguy Alain, Paul Jacques, Simon Gilles & Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Kowal-Bondy Nathalie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu le Code de la commande publique,
- Vu les dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport présentant l'exposé des modes de gestion et les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire,

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le choix de la délégation de service public comme mode d'exploitation du camping Domaine la Roche D'ully,
- Approuve le rapport arrêtant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire joint,
- Invite le Président à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions du Code de la commande publique.

Fait et délibéré en séance, le 10.09.19

Communauté de Communes Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Pour être
Jean-Claude GRENIER
Président